

Unikbase s'allie aux commissaires de justice pour créer des jumeaux numériques

La legaltech Unikbase se rapproche des commissaires de justice pour assurer une valeur probante à leur tokenisation des objets de collections.

Temps de lecture : minute

7 juin 2023

Le temps est à l'accélération pour la startup Unikbase. Six mois après sa création et sa levée de fonds de 2 millions d'euros auprès de Weber Investissement, la legaltech conclut un accord avec les commissaires de justice de la Cour d'appel de Paris pour développer des jumeaux numériques d'objets de luxe.

Des documents transformés en NFT

Constatant l'explosion du marché des collections et de la seconde main avec un besoin pour les acheteurs, les vendeurs, les artistes, les galeries de donner une force probante à la documentation fournie dans le temps avec les objets, Unikbase propose un double numérique. A partir de quelques milliers d'euros, un objet d'art, de collection, de maroquinerie, de luxe, du vin, pourra profiter de cette technologie. " Ces objets ont vocation à avoir un compagnon numérique qui va être leur certificat numérique traçant leur historique et servant de supports aux assurances ", développe Etienne Hermite, co-fondateur d'Unikbase.

Ce double, qui prend la forme d'un NFT, encapsule deux types d'informations utiles à la vie de l'objet tels que son rapport d'authenticité,

son certificat de propriété, les données historiques, etc.) et la preuve de leur lien unique et inaltérable avec l'objet. " *La clé de notre système est qu'il est à la fois ouvert et permissionné. C'est signé, horodaté et traçable* ", insiste Etienne Hermite.

La force probante du commissaire de justice

Concrètement, en préparation de la vente d'un objet de luxe, le commissaire de justice (né de la fusion entre l'huissier et le commissaire-priseur) créé en parallèle un NFT.

Déjà équipée de la plateforme Legide qui permet l'enregistrement d'un acte d'huissier sur une blockchain, les commissaires peuvent, désormais, compléter ces preuves à force probante avec le jumeau numérique des objets qu'ils manipulent dans le cadre de leur fonction. Le service fournit deux niveaux de preuves. D'une part, la preuve technologique de l'attestation d'enregistrement blockchain du document par son créateur. D'autre part " *une preuve juridique à force probante délivrée par un constat d'huissier Legide* ", explique la Chambre régionale des commissaires de justice de la cour d'appel de Paris en ajoutant que la technologie blockchain " *garantit le caractère immuable et non répudiable des dépôts* ".

Ce NFT dispose d'un propriétaire, qui est celui de l'objet, et d'un opérateur c'est-à-dire le commissaire de justice. Il pourra être utilisé par ces deux personnes ainsi que des parties tierces comme les assureurs, tout au long de la vie de l'objet. En cas de restauration, par exemple, le propriétaire pourra y ajouter la facture. " *Le NFT est dynamique car vous pouvez y ajouter des informations* ", confirme le co-fondateur de la legaltech. Les propriétaires peuvent souscrire une assurance directement sur le NFT et lorsqu'ils revendront leurs objets, ils pourront transmettre les éléments du jeton.

Reste à savoir si le prix de création du NFT jumeau par les commissaires de justice se répercute sur le prix de vente de l'objet. Réponse lors de la première expérience de ces jumeaux numériques lors d'une vente aux enchères de plus de 350 objets à l'Hôtel Drouot à Paris, le 12 juin.



À lire aussi

Le spécialiste des jeux NFT Octo Gaming boucle une nouvelle levée de fonds

Article écrit par Delphine Iweins